



Sud-Solidaires BPCE - 24, rue du 24 février - 79000 NIORT
06-37-61-34-04 / 06-15-79-25-99 / 06-12-38-10-95
sudceapc@yahoo.fr / www.ceapc.sudbpce.com

Union
syndicale
Solidaires

 sudsolidaires.ceapc  SUDBPCE  Sud Groupe BPCE

Droit de Réponse !

Accord CSE :

Quand les signataires *Su-Unsa* n'assument pas leurs erreurs et rejettent la faute sur les autres !



On l'a déjà dit et écrit et c'est décidément une habitude profondément ancrée dans la culture du *Su-Unsa* et à les écouter, c'est toujours la même rengaine :

"c'est un bon accord mal appliqué par les patrons" !

Rectification *Sudiste*: « c'est juste un mauvais accord bien appliqué par les patrons » ... Nuance !!!

Au travers leurs écrits, reflets de leur colère d'avoir été pris pour des « caves » par la direction, le *Su-Unsa* rejette la faute, en partie, sur notre syndicat.

Sud-Solidaires respectueux des règles démocratiques, demande juste l'application de l'accord « mise en place du CSE » de juillet 2018 signé par le *Su-Unsa* et la *CGC* pour, qu'entres autres, l'ensemble des élu-es puisse être remboursé-es des frais de déplacement. Défraiements qui servent à venir vous rencontrer et échanger avec vous pour porter vos revendications face à la direction.

Coutumiers du fait, les signataires de l'accord (*Su-Unsa* et *CGC*) se sont **fait berné** par les patrons en paraphant « à l'arrache » un accord qui modifie la règle de remboursement des frais au seul avantage financier de la direction.

Ce ne sera donc plus l'entreprise qui remboursera les frais des élu-es mais le CSE !

Reconnaître ses erreurs et faire amende honorable, c'est faire preuve de courage. Rien de cela dans l'attitude des signataires du *Su-Unsa* ! Leur seule et pitoyable stratégie consistant à désigner des coupables pour minorer, voir masquer leur responsabilité dans la signature d'un énième mauvais accord qui pénalise toutes et tous les salarié-es.

1/ Négocier et parapher un accord au nom du personnel engage la responsabilité des signataires !

2/ Signer un mauvais accord pour les salarié-es est une option, pas une obligation !

3/ Assumer seul ses propres erreurs fait grandir !

Bordeaux, le 26/03/2019. Le bureau **Sud-Solidaires BPCE** : G. BREUILLAT, J-Ph De BORTOLI, C. DECHÂTRE-BONNARD, A. DUPRAT, B. JOLLY, C. CLEMENT, F. MONMARIN et N. PAITREULT